

NAO 2019 : Merci Patron !!!

La NAO 2019, première du directoire présidé par François CODET vient de se terminer. **Elle est extrêmement décevante.**

Avec encore des excellents résultats conjugués à une nouvelle baisse des effectifs de 45 ETP en 2018, les propositions du Directoire se limitent au maintien de la rémunération variable 2017 en 2018 (versée en 2019). Cela en intégrant sans vergogne la prime de 1 000€ « sur le pouvoir d'achat » issue de la NAO nationale.

Le terme pouvoir d'achat en CEEAZ n'a donc pas la même définition qu'ailleurs puisque dans une caisse qui a obtenu les meilleurs résultats il n'y a au total, aucune amélioration de celui-ci.

Les évolutions de la rémunération variable entre 2017 et 2018 sont les suivantes :

- Intéressement : - 300 000 €
- Complément d'intéressement : - 1 000 000 €
- Participation : - 200 000 €
- Part Variable : 0 €
- Prime « Pouvoir d'Achat » issue de la NAO nationale : + 1 600 000 €

Le personnel appréciera la juste récompense de ses efforts !

Cerise sur le gâteau, la Part Variable BDD 2019 (PV) est une usine à gaz, très peu lisible, très difficilement pilotable, avec des objectifs trop souvent inatteignables, alors que les effectifs vont continuer de fondre et que le Directoire souhaite modifier les horaires.

La seule bonne nouvelle pour 2019 et nous ne la devons pas à nos dirigeants, c'est la défiscalisation des heures supplémentaires !

Ceux qui veulent voir leur pouvoir d'achat augmenter auront une seule solution :

« Se faire payer leur travail supplémentaire pour gagner leur dû, sans imposition ».

Nous regrettons vivement que la progression du PNB/ETP qui témoigne de la hausse continue de la productivité à la CEEAZ, ne rapporte au final rien de plus au personnel !

A trop tirer sur la corde, elle risque de casser. Sans juste récompense et avec de surcroît une PV « imbittable », la dynamique commerciale va très certainement s'en ressentir !

Le Directoire portera seul la responsabilité des conséquences de l'échec de cette NAO. Dans l'éventualité probable où il n'y aurait pas d'accord majoritaire pour valider ce projet, il devra apprécier avec soin les mesures qu'il pourrait mettre en place de façon unilatérale.

Il serait navrant et profondément injuste que les salariés de la CEEAZ se voient au bout du compte moins bien traités que ceux des entreprises qui ont moins, voire beaucoup moins performé.

Le Bureau du Syndicat Unifié/UNSA